

Communiqué de presse du 15 décembre 2014

Le SMG réitère son appel à ne pas faire grève et fait des propositions innovantes

Le Syndicat de la Médecine Générale (SMG) appelle les médecins libéraux à ne pas se mettre en grève lors des fêtes de fin d'année : le SMG refuse de cautionner des revendications inflationnistes pour le système de soins et injustes pour la population (course aux actes, refus du tiers payant, dépassements d'honoraires, totale liberté d'installation).

En pleine crise économique et sociale, il n'est pas acceptable que le tiers payant soit attaqué car c'est un outil fondamental de justice sociale. Aujourd'hui, il est utilisé au prix d'une augmentation de la charge administrative des professionnels, d'une réduction de leur temps médical et de leur épuisement. Cela doit changer.

Le SMG prône le **tiers payant** généralisé, systématiquement proposé aux patients et aux médecins qui le souhaitent **(1)**, tant que le système est régi par le paiement à l'acte, sous condition garantie par le législateur d'un **guichet unique** qui doit être **l'Assurance maladie**, car c'est la seule caisse qui est solidaire et c'est la moins coûteuse. Elle réglerait la totalité des actes de secteur 1 aux professionnels et se ferait ensuite régler le ticket modérateur par les complémentaires santé. Les médecins seraient ainsi libérés de la vérification administrative de la récupération d'une partie de leurs revenus et de la contractualisation avec ces mêmes complémentaires.

Le SMG prône la sortie du paiement à l'acte, la suppression de la prime à la performance **(2)** et le développement d'autres modes de rémunération.

Au-delà, le SMG revendique la création d'un **service public pluriprofessionnel de soins primaires** organisé en fonction des **besoins de santé de la population**, seul capable de réduire les inégalités sociales de santé, et appelle à un **débat public** sur la liberté d'installation, les conditions de travail et le niveau de revenus des professionnels de santé.

(1) Le tiers-payant existait dans le cadre de l'Option Médecin Référent, donc il est réalisable, au-delà des patients pour lesquels il est obligatoire : Aide Médicale d'Etat, Couverture Maladie Universelle, Accident du Travail/Maladie Professionnelle.

(2) ROSP = Rémunération (variable) sur Objectifs de Santé Publique ou prime à la *performance* : inégalitaire entre praticiens, inefficace pour réduire les inégalités comme son application l'a montré dans de nombreux pays, perverse dans son principe (individualisme, logique financière prenant le pas sur le soin, formatage des pratiques, dépendance des praticiens à l'organisme financeur) et coûteuse pour l'Assurance maladie.

Contact

Patrick Dubreil : 06 32 70 92 37

Mots clés : Conditions de travail, Egalité, Indépendance, Service public, Solidarité.